

Date de convocation :

07 octobre 2025

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 09
Pouvoir : 0
Votants : 09

N° 1578/2025

Objet :

DECISION
MODIFICATIVE N°1
SUR LE BUDGET
PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Étaient absents et excusés :

Monsieur MAILLARD Dany, Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Lors du vote du budget primitif 2025, 227 300.40€ ont été prévus en dépenses d'investissement afin de poursuivre les travaux de requalification de la RN44. Afin d'honorer les prochaines factures liées à ces travaux ils convient d'ajuster les crédits nécessaires en investissement et de transférer 40 000€ du compte 615221 en fonctionnement vers le compte 21538 en investissement.

Monsieur le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Désignation	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-011-615221	40 000€			
TOTAL D-011	40 000€			
D 023		40 000€		
TOTAL D 023 :		40 000€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	40 000€	40 000€		

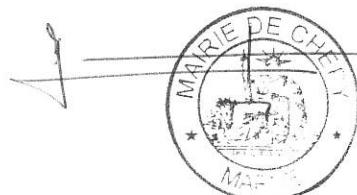
Désignation	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
R-021				40 000€
TOTAL R021				40 000€
D 21538		40 000€		
TOTAL D21		40 000€		
TOTAL INVESTISSEMENT		40 000€		40 000€
TOTAL GENERAL		40 000€		40 000€

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent et approuvent la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 17 octobre 2025.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 051-215101395-20251014-D_1578_2025_1-DE